

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AP_2024_ 0091

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

OBJET :

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

CHERBOURG-EN-COTENTIN

VU le code de la route,

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE
RUE DES ENTREPRISES
COMMUNE DELEGUEE
DE TOURLAVILLE**

Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté N° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,

VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,

Vu le permis de construire N° 050 129 21 G0158 concernant la construction d'un bâtiment, il est nécessaire de donner un numéro de voirie à la parcelle cadastrée **602 BD 681** rue des Entreprises.

ARRÊTE

Article 1

Il convient d'attribuer le numéro à la parcelle concernée comme suit :

Parcelle **602 BD 681** le numéro **150**

Le numéro vient en complément de : **rue des Entreprises** -Tourlaville-50110 Cherbourg-en-Cotentin

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le

25 JAN. 2024

Par délégation

Le Maire Adjoint,

Patrice MARTIN

